Date de transmission de l'acte: 20/09/2024 Date de reception de l'AR: 20/09/2024 081-218100469-DE_2024_46-DE A G E D I

République française TARN CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 19 septembre 2024

Date de la convocation: 13/09/2024

Le jeudi 19 septembre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ.

En exercice: 18 Présents: Peggy AMALBERT, Sébastien BRAYLÉ, Christian

DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise

Présents: 11 STEVENSON, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre

RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET

Représentés: 3

Représentés: Jean-Michel DOYEN représenté par Jérôme MAGRE,

Absents et excusés : 4 Monique CORBIERE-FAUVEL représentée par Christophe

RAYNAUD, Ghislaine GUILLERMIER représentée par Christian

DAVALAN

Pour:

Excusés: Martine GRANET, Sandrine CARAMELLI

Contre:0

Absents: Guy BARDET, Gérard ASSEMAT

Abstentions: 0

Secrétaire de séance : Géraldine NOEL

Délibération n°DE 2024 46

Objet: Travaux Grand'rue: choix de l'entreprise

Vu le marché public passé en procédure adaptée en application de l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique portant sur des travaux de la Grand'rue en un seul lot : voirie/revêtement/réseau humides/éclairage

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme http://marches-publics.maires81.asso.fr le 18 juillet 2024 et publié dans le journal « La Dépêche » le 23 juillet 2024

Vu le rapport d'analysé des offres effectuée le 04/09/2024 par le bureau d'études Papyrus Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13/09/2024 de retenir l'entreprise **STPR**, Zone d'Activité Éco 2 Rieumas 81150 Marssac-Sur-Tarn pour un montant de **529 598,80 € HT** pour le lot unique : voirie/revêtement/réseau humides/éclairage

Il est proposé de retenir :

- l'entreprise STPR, Zone d'Activité Éco 2 Rieumas 81150 Marssac-Sur-Tarn pour un montant de 529 598,80 € HT pour le lot unique : voirie/revêtement/réseau humides/éclairage Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13/09/2024, RETIENT l'entreprise STPR, Zone d'Activité Éco 2 Rieumas 81150 Marssac-Sur-Tarn pour un montant de 529 598,80 € HT pour le lot unique : voirie/revêtement/réseau pluvial AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché et à donner "ordre de service"

Le Maire,

Sébastien BRAYLE

Date de transmission de l'acte: 20/09/2024 Date de reception de l'AR: 20/09/2024 081-218100469-DE_2024_46-DE A G E D I

Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ

Mis en ligne le: 23/29/204

Le/La secrétaire Géraldine NOEL

All I